

Votants :

- Délibérations C21-01-21-1 : 78
- Délibérations C21-01-21-2 à C21-01-21-14 : 79

Convocation du conseil communautaire : 15 janvier 2021
Affichage du compte-rendu sommaire : 29 janvier 2021
Mise en ligne sur le site internet : 29 janvier 2021

Titulaires Présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BARILLOT Dorick, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURELLÉ Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, OLBEAU Alain, DUPIN Jacques, FOUCHÉ Étienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUÉRY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, JOUANNET Paul, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick (arrivée à 19 h 43), NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Suppléants votants : BRET François, GUERINEAU François, MARTIN Patrick, MAUZÉ Marie-Madeleine, MORIN Christine, MOUNOURY Didier,

Absents représentés : BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à KLINGLER Sarah)

Titulaires absents excusés : HUCTEAU Patrice, PICARD Marylène, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Titulaires absents non excusés : BARRÉ Gérard, BELAUD Bernard, CAQUINEAU Emmanuel, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, PICARD Christian, VIGNAULT-LALOT José

Ont assisté également : BONNAUD Stéphane, BOUCHETA Jamila, BOUFFARD Christian, GARLOPEAU Ambroise, MANN Grégory, PILARD Christophe, ROUSSEAU Delphine

Président de séance : Monsieur Fabrice MICHELET

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 35 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° C21-01-2021-1

Création de la Conférence des Maires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 72 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention,

- APPROUVE la création de la Conférence des Maires dans les conditions ci-dessus définies.

FINANCES

Délibération n° C21-01-2021-2

Débat d'orientations budgétaires 2021 (annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Délibération n° C21-01-2021-3

Fixation du montant provisoire des attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2021

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2021		
AIGONDIGNE	340 239 €	AIGONNAY	40 581 €
		MOUGON-THORIGNE	256 365 €
		SAINTE BLANDINE	43 294 €
ALLOINAY	260 323 €		
ASNIERES EN POITOU	340 €		
AUBIGNE	9 403 €		
BEAUSSAIS - VITRE	53 143 €		

BRIEUIL SUR CHIZE	14 636 €		
BRIOUX SUR BOUTONNE	24 696 €		
CAUNAY	7 659 €		
CELLES SUR BELLE	387 737 €	CELLES SUR BELLE	366 654 €
		SAINT MEDARD	21 083 €
CHEF BOUTONNE	375 509 €	CHEF BOUTONNE	345 583 €
		CREZIERES	3 029 €
		LA BATAILLE	5 894 €
		TILLOU	21 003 €
CHENAY	39 073 €		
CHERIGNE	-4 046 €		
CHEY	34 196 €		
CHIZE	106 970 €		
CLUSSAIS LA POMMERAIE	48 260 €		
COUTURE D'ARGENSON	32 927 €		
ENSIGNE	-7 015 €		
EXOUDUN	24 870 €		
FONTENILLE ST MARTIN	56 066 €		
FONTIVILLE	61 628 €	CHAIL	41 815 €
		SOMPT	19 813 €
FRESSINES	113 562 €		
JUILLE	-8 262 €		
LA CHAPELLE POUILLOUX	13 334 €		
LA MOTHE SAINT-HERAY	225 915 €		
LE VERT	10 355 €		
LES FOSSES	27 746 €		
LEZAY	276 661 €		
LIMALONGES	42 678 €		
LORIGNE	25 190 €		
LOUBIGNE	7 450 €		
LOUBILLE	38 391 €		
LUCHE SUR BRIOUX	11 128 €		
LUSSERAY	313 €		
MAIRE LEVESCAULT	29 479 €		
MAISONNAY	59 777 €		
MARCILLE	52 195 €	POUFFONDS	26 964 €
		SAINT GENARD	25 231 €
MELLE	1 507 938 €	MAZIERES-SUR-BERONNE	26 864 €
		MELLE	834 741 €
		PAIZAY-LE-TORT	45 361 €
		SAINT LEGER DE LA MARTINIERE	321 132 €
		SAINT MARTIN LES MELLE	279 839 €
MELLERAN	52 360 €		
MESSE	14 338 €		
MONTALEMBERT	19 124 €		
PAIZAY-LE-CHAPT	-25 586 €		
PERIGNE	51 451 €		
PERS	3 563 €		
PLIBOU	8 759 €		
PRAILLES - LA COUARDE	65 628 €	LA COUARDE	18 655 €
		PRAILLES	46 973 €
ROM	66 213 €		
SAINT COUTANT	17 005 €		
SAINTE SOLINE	31 715 €		
SAINT ROMANS LES MELLE	58 810 €		
SAINT VINCENT LA CHATRE	44 055 €		
SAUZE-VAUSSAIS	275 982 €		
SECONDIGNE SUR BELLE	100 973 €		
SELIGNE	7 953 €		
SEPVRET	35 348 €		
VALDELAUME	56 096 €	ARDILLEUX	6 510 €
		BOUIN	9 599 €
		HANC	24 963 €
		PIOUSSAY	15 024 €
VANCAIS	12 650 €		

VANZAY	13 293 €		
VERNOUX SUR BOUTONNE	12 117 €		
VILLEFOLLET	-14 536 €		
VILLEMAMAIN	8 309 €		
VILLIERS EN BOIS	24 108 €		
VILLIERS SUR CHIZE	10 049 €		
TOTAL	5 250 239 €		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ARRÊTE les montants révisés des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2021, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C21-01-2021-4

Budget Annexe TEOM - Affectation du résultat 2019 Mesures COVID (annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'affectation du résultat de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

<i>Section d'investissement</i>	
Mandats émis	1 109 586,00 €
Titres émis	1 568 912,24 €
Résultat d'investissement 2019	459 326,24 €
Résultat cumulé reporté	580 265,67 €
Résultat d'investissement 2019 cumulé	1 039 591,91 €
Restes à réaliser	- 433 986,64 €
Résultat d'investissement à affecter	605 605,27 €

Délibération n° C21-01-2021-5

Budget Annexe TEOM Décision modificative 3/2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative 3/2020 du budget annexe TEOM telle que présentée ci-dessous.

BUDGET ANNEXE TEOM- DM3/2020

Compte/Chapitre	LIBELLE	Crédits
	INVESTISSEMENT DEPENSES	0 €
1068/040	Excédent de fonctionnement capitalisé	605 605,27 €
2182/21	Matériel roulant	- 605 605,27 €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	605 605,27 €
7785/042	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	605 605,27 €
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	605 605,27 €
65888/65	Autres dépenses	605 605,27 €

Délibération n° C21-01-2021-6

Budget Base de Loisirs - Affectation du résultat 2019 Mesures COVID (annexe 4)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

<i>Section d'investissement</i>	
Mandats émis	33 091,41 €
Titres émis	126 678,94 €
Résultat d'investissement 2019	93 587,53 €
Résultat cumulé reporté	- 635,86 €
Résultat d'investissement 2019 cumulé	92 951,67 €
Restes à réaliser	- 28 807,53 €
Résultat d'investissement à affecter	64 144,14 €

Délibération n° C21-01-2021-7

Budget Base de Loisirs - Décision modificative 3/2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative 3/2020 du budget annexe base de loisirs telle que présentée ci-dessous :

BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS - DM3/2020

Compte/Chapitre	LIBELLE	Crédits
	INVESTISSEMENT DEPENSES	0 €
1068/040	Excédent de fonctionnement capitalisé	64 144,14 €
2313/23	Constructions	-64 144,14 €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	0 €
7785/042	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	64 144,14 €
774/77	Produits exceptionnels	-64 144,14 €

Délibération n° C21-01-2021-8**Budget annexe Patrimoine Economique - Affectation du résultat 2019 Mesures COVID (annexe)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'affectation du résultat de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

<i>Section d'investissement</i>	
Mandats émis	438 050,05 €
Titres émis	615 860,66 €
Résultat d'investissement 2019	177 810,61 €
Résultat cumulé reporté	84 189,49 €
Transfert caution budget ZA	8 804,83 €
Résultat d'investissement 2019 cumulé	102 425,95 €
Restes à réaliser	- €
Résultat d'investissement à affecter	102 425,95 €

Délibération n° C21-01-2021-9**Budget annexe Patrimoine Economique - Décision modificative 2/2020**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative 2/2020 du budget annexe Patrimoine économique, présentée comme suit :

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE - DM2/2020

Compte/Chapitre	LIBELLE	Crédits
	INVESTISSEMENT DEPENSES	0 €
1068/040	Excédent de fonctionnement capitalisé	102 425,95 €
2138/21	Autres bâtiments publics	- 102 425,95 €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	52 969,02 €
7785/042	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	102 425,95 €
774/77	Produits exceptionnels	- 49 456,93 €
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	52 969,02 €
65888/65	Autres dépenses	52 969,02 €

Délibération n° C21-01-2021-10**Constitution de provision pour risques et charges**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 1 133 990 €,
- PREND ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C21-01-2021-11**Budget principal - Décision modificative 4/2020**

Compte/Chapitre	LIBELLE	Crédits
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	0 €
739113/014	Reversements de fiscalité réforme TH	-1 133 990,00 €
6815/68	Provisions	1 133 990,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative 4/2020 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

URBANISME - AMENAGEMENT**Délibération n° C21-01-2021-12****Avis sur un projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Rom et enquête publique (annexe)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 44 voix pour, 17 voix contre et 18 absentions :

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'encontre du projet éolien sur la commune de Rom.

Délibération n° C21-01-2021-13

PLU (Plan local d'urbanisme) de Mougou (Commune Aigondigné) - Approbation de la modification simplifiée n°3 (annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification simplifiée n° 3 du PLU de Mougou ainsi que le bilan de la concertation figurant en annexe,
- REND EXÉCUTOIRE, conformément à l'article L.153-48 du code de l'urbanisme, la modification simplifiée.

Délibération n° C21-01-2021-14

Avenants relatifs aux conventions SAFER relatives pour la surveillance, la maîtrise foncière et la gestion de réserves pour le compte de la Communauté de communes Mellois en Poitou (annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants n°2 et n°6, relatifs aux conventions SAFER relatives pour la surveillance, la maîtrise foncière et la gestion de réserves pour le compte de la communauté de communes Mellois en Poitou, joints en annexe, dès que la présente délibération sera exécutoire.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L 5211-10 du CGCT (code général des collectivités territoriales)

a. Bureau communautaire du 10 décembre 2020

Ressources humaines

- **Amicale du personnel - Demande de subvention 2020** : Approbation de l'octroi d'une subvention de 2 000 € pour 2020 et autorisation donnée à Monsieur le président de signer tous documents afférents.

Education

- **Denrées alimentaires** : attribution des marchés selon la répartition retenue par la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020, pour un montant de 382 775 € HT sur 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorisation donnée à Monsieur le président à signer ces marchés ainsi que tout document y afférent :

N° du lot	Désignation du lot	1 ^{er} titulaire	2 ^{ème} titulaire	3 ^{ème} titulaire	Montant maximal (€ HT)
1	Epicerie - Boissons non alcoolisées	PRO A PRO - METRO FSD France	EPISAVEURS Groupe POMONA		85 340
2	Boissons alcoolisées	France BOISSONS (SIEGE)	PRO A PRO - METRO FSD France		6 275
3	Produits surgelés - Traiteur surgelés - Boulangerie surgelée	RESEAU KRILL	PASSIONFROID Groupe POMONA		138 050
4	Produits laitiers et ovo produits	PASSIONFROID Groupe POMONA	TEAM OUEST -OUEST FRAIS		27 610
8	Viande cuite et élaborée	ESPRI RESTAURATION	PASSIONFROID Groupe POMONA		12 550
9	Légumes et fruits frais 1ere - 4e - 5e gamme	ESTARELLAS	CRENO SERVICES ET PRESTATIONS	SAINT-JEAN PRIMEURS	82 830
10	Produits de la mer	CRENO SERVICES ET PRESTATIONS	VIVES EAUX SAS		30 120

- **Mercredis en période scolaire - Réévaluation suivant évolution de la situation sanitaire** : accueil des enfants le mercredi matin sur les accueils collectifs de mineurs, gratuitement, du 4 au 20 janvier 2021 inclus.

Patrimoine

- **Réhabilitation Maison des Jeunes à Celles-sur-Belle** : avenant au marché de travaux : autorisation donnée à Monsieur le Président de signer, pour le marché de réhabilitation de la Maison des Jeunes de Celles-sur-Belle, l'avenant n°1 pour le lot 13 - Cloisons sèches - avec l'entreprise SARL Naudon Penot, pour un montant de 2 026, 41 € HT, correspondant à la démolition d'un plafond en briques.
- **Construction de la résidence habitat jeunes à Celles-sur-Belle** : avenant au marché de travaux : autorisation donnée à Monsieur le président de signer, pour le marché de la construction de la résidence habitat jeunes de Celles-sur-Belle, l'avenant n° 4 du lot 18 « Plomberie Chauffage Ventilation » avec l'entreprise SOREGIES pour un montant de 1 508, 94 € HT, correspondant à la fourniture et à la pose d'une douche.

Finances - Politique tarifaire à compter du 01/01/2021

Tourisme

- **Visites guidées pour les groupes par l'office de Tourisme - Régularisation** : approbation des tarifs appliqués par l'office de tourisme du Pays Mellois dans le cadre de ces visites guidées groupe et des conditions de la commission qui lui est accordée, soit :

Tarifs de l'Office de tourisme sont, pour les groupes :

- de 10 à 14 personnes : 60,00 €
- de 15 à 19 personnes : 90,00 €

- à partir de 20 personnes : 100,00 € + 3 € (par personne supplémentaire)
- Supplément (quelque soit le nombre de personnes) :
 - o visite le dimanche : 70,00 €
 - o visite les jours fériés : 100,00 €

Lors de l'émission du titre par la collectivité, l'office de tourisme conserve 10 % du montant payé par le groupe, conformément à la convention 2018-2020.

Assainissement

- **Assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC) – Vote des tarifs applicables à compter du 01/01/2021 :**
approbation des tarifs suivants pour 2021 :

Assainissement collectif

Libellé	Objet	Tarifs HT 2020	Tarifs HT à compter du 01/01/2021
Diagnostic vente	Réalisation d'un contrôle du bon raccordement de l'habitation au réseau collectif d'assainissement à la demande de l'utilisateur	120 €	120 € pour les habitations de + de 10ans
Pénalités pour défaut ou mauvais raccordement	Pénalité appliquée lorsque le bien n'est pas raccordé au réseau collectif après les 2 ans de mise en service du réseau d'assainissement ou qu'il est mal raccordé	100 % de la redevance de CBF (contrôle de bon fonctionnement)	100 % de la redevance de CBF
Transmission de copie de document	Pour la transmission de copie de document à la demande de l'utilisateur	20 €	20 €
Forfait pour travaux de branchement	Branchements dans la limite de 10 ml-ml supplémentaire au-delà de 10 ml	2 000 €	2 000 €
PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif)	Logement de type maison individuelle dans la limite de 150m ² de surface habitable	1 000 € + 2 €/m ² excédant 150 m ²	1 000 € + 2 €/m ² excédant 150 m ²
	Immeuble collectif ou logement groupé	1 000 € + 2 €/m ² excédant 150 m ²	1 000 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ²
	Grande surface, local commercial, local de stockage, local artisanal...	1 000 € + 2 €/m ² habitable excédant 150 m ² par unité de logement	1 000 € + 2,00 €/m ² habitable excédant 150 m ² par unité de logement
	Hôtels, hôpitaux, EPHAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), gîte de groupes de + de 10 couchages	1000 € + 2 €/m ² excédant 150 m ²	1000 € + 2 €/m ² excédant 150 m ²

Branchement dit « de confort » : branchement supplémentaire pour une habitation ou unité de logement posé à la demande du propriétaire, facturé au coût réel supporté par la collectivité après signature du devis par le demandeur.

Suppression de branchement : dans le cas d'une démolition ou d'un réaménagement de terrain, à la demande du pétitionnaire, le coût facturé au demandeur sera celui supporté par la collectivité après signature du devis par le demandeur.

Assainissement non collectif

Libellé	Objet	TARIFS 2020 HT	TARIFS 2021 HT	TTC avec TVA 10 %	TTC avec TVA 20 %
Diagnostic vente	Vérification du fonctionnement du dispositif d'assainissement non collectif pour toutes les ventes de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation sans diagnostic technique de moins de 3 ans	120 €	120 €	132 €	
Conception - Réalisation	Vérification de la conception et de la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif pour une construction neuve ou en cas de réhabilitation	220 € 50% à la conception 50% au contrôle de la réalisation	220 € 50% à la conception 50% au contrôle de la réalisation	121 € - Conception 121 € - Réalisation	132 € - Conception 132 € - Réalisation
Changement de projet après instruction	Reprise d'une instruction suite à avenant du bureau d'études et/ou à la demande de l'utilisateur	60 €	60 €	66 €	72 €
Pénalités pour installation non déclarée	Pénalités d'installation non déclarée, non référencée, n'ayant donné lieu à aucune demande auprès des services SPANC	800 €	800 €		
Contre-visite	La contre-visite est facturable lorsque la visite de contrôle est non satisfaisante et nécessite une visite de contrôle supplémentaire	60 €	60 €	66 €	

Déplacement sans intervention	Redevance pour déplacement sans intervention suite à des rendez-vous non honorés ou non accessibilité des ouvrages	60 €	60 €	66 €	
Astreinte pour obstacle à l'accompagnement des missions de contrôle	Astreinte annuelle pour obstruction au contrôle de bon fonctionnement : refus de contrôle après relance	240 € <i>100% de la redevance de CBF</i>	240 € <i>100% de la redevance de CBF</i>		
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité	240 € <i>100% de la redevance de CBF</i>	240 € <i>100% de la redevance de CBF</i>		
Transmission de copie de document	A la demande de l'usager, transmission d'un exemplaire de la vérification de bon fonctionnement	20 €	20 €		24 €
Contrôle de bon fonctionnement (CBF)	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH <u>Païement en une fois après réalisation du contrôle</u>	120 €	120 €	132 €	
CBF + Cahier de vie	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 EH <u>Païement en une fois après réalisation du contrôle</u> Vérification du cahier de vie transmis annuellement par les usagers	120 € 30 € par an pour le traitement des cahiers de vie	120 € 30 € par an pour le traitement des cahiers de vie	132 € 33 €	

* TVA appliquée à 10 % lorsque la construction a plus de 2 ans

** TVA appliquée à 20 % lorsque la construction est neuve ou moins de 2 ans

Prestations vidange et entretien des installations

Prestation Tarifs vidange	Unité	Tarifs* (€ H.T.) hors frais de gestion
Fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité ≤ 2000 litres	Forfait	137 €
Fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité comprise entre 2 000 et 3 000 litres	Forfait	149 €
Forfait de frais de gestion applicable sur les vidanges hors contrat	Forfait	15 €
Plus-value au prix 1.2 pour vidange de fosse supérieure à une capacité de 3 000 litres par tranche de 1 000 litres avec ou sans contrat	U (unité)	34 €
Pour un volume ≤ 2 000 litres	Forfait	137 €
Pour un volume ≤ 3 000 litres	Forfait	149 €
Plus-value au prix 1.4.2 pour vidange d'installation d'une capacité > 3000 litres par tranche de 1000 litres	U	34 €
Vidange selon les conditions du 1 d'un bac dégraisseur	Forfait	50 €
Entretien selon les conditions du 1 d'un préfiltre indépendant de la fosse	Forfait	18 €
Dégagement de regards de visite non accessibles avec ou sans contrat	U	70 €
Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres, par tranche de 10 mètres	U	20 €
Forfait pour déplacement sans intervention en cas de visite non honorée (absence du propriétaire informé) ou en cas de non accessibilité des ouvrages ou en cas de non localisation des installations à entretenir	Forfait	90 €
Pour une fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité un volume ≤ 2 000 litres		
Forfait pour une vidange avec contrat : 4 ans	Forfait	201 € soit 50.25 €/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 6 ans	Forfait	210 € soit 35.00 €/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 8 ans	Forfait	220 € soit 27.50 €/an
Pour une fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité comprise entre 2 000 et 3 000 litres		
Forfait pour une vidange avec contrat : 4 ans	Forfait	210 € soit 52.50 €/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 6 ans	Forfait	219 € soit 35.50 €/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 8 ans	Forfait	228 € soit 28.50 €/an

Animation du territoire

- **Animations sportives – Tarifs des piscines communautaires et de la base de plein air du Lambon à compter de 2021 :** approbation de la modification ou de la suppression de tarifs pour les piscines communautaires et la base de plein air du Lambon et approbation de l'ajout d'activités sur la grille tarifaire estivale :
 - o à compter du 25 mai 2021, pour la saison estivale, pour les piscines et base de plein air du Lambon,
 - o à compter du 1^{er} septembre 2021, pour la saison hivernale pour la piscine Aqua'Melle.
- **Tarifs appliqués suite à une perte de clé ou de badge magnétique donnant accès aux installations sportives couvertes et aux piscines de plein air à compter du 01/01/2021 :** approbation de la mise en place des tarifs, à compter du 1er janvier 2021, pour le remplacement d'une clé simple, d'une clé sécurit ou d'un badge magnétique présentés ci-dessous :

Installations sportives	Lieu	Clé simple	Clé sécurit	Badge magnétique
Piscines	Aqua'Melle	-	80.00 €	-
	Brioux-sur-Boutonne	6.00 €	-	-
	Celles-sur-Belle	-	80.00 €	-
	Chef-Boutonne	6.00 €	-	-
	Lezay	-	80.00 €	-
	Sauzé-Vaussais	-	80.00 €	-
Gymnase	Brioux-sur-Boutonne	6.00 €	-	-
Complexes sportifs	Chef-Boutonne	-	-	40 €
	La Mothe Saint-Héray	-	80.00 €	10 €
	Sauzé-Vaussais	-	80.00 €	-
Salle de gymnastique	Melle	6.00 €	-	-
Base de plein air (vestiaires)	Lambon	6.00 €	-	-

Politique des déchets

- **Services communautaires - Tarifs à compter du 01/01/2021 pour les dépôts en déchèteries des professionnels, la mise à disposition de véhicules, la vente de composteurs, la location de broyeurs :**
 - **Déchèteries :** approbation des tarifs, à compter du 01/01/2021, pour les professionnels déposant des déchets en déchèterie, identiques à ceux de 2019 et 2020, tels que ci-dessous :

FILIERES	TARIFS 2021
Déchets verts	13,50 € / m ³
Encombrants	27 € / m ³
Bois	17,50 € / m ³
DDS	1 €/ kg
Inertes – Professionnels du territoire	20 € / m ³
Inertes – Professionnels hors territoire	50 € / m ³
Plâtres	27 € / m ³
Déchets en mélange	27,50 € / m ³

- **Vente de composteurs et location de broyeurs :** approbation de la reconduction des tarifs, tels qu'appliqués depuis 2017, à compter du 01/01/2021, pour :
 - o la vente de composteurs, à savoir :
 - composteur plastique (620 litres) et bioseaux : 14 €,
 - composteur plastique (1050 litres) et bioseaux : 20 €.
 - o la location de broyeurs, à savoir :
 - broyeur thermique 50 € / jour – caution de 500 €,
 - broyeur électrique 10 € / jour – caution de 100 €.
- **Mise à disposition de véhicules :** approbation de la reconduction des tarifs 2020, à compter du 01/01/2021, pour les mises à disposition de véhicules de la communauté de communes Mellois en Poitou, pour les associations loi 1901, à savoir :
 - o gratuité pour les associations caritatives,
 - o gratuité pour une consommation annuelle de 0 à 21 km,
 - o au-delà de 21 km de consommation annuelle : 0,35 € du kilomètre.

et autorisation donnée à Monsieur le président de signer les conventions de mise à disposition à compter du 01/01/2021.

Assainissement

- **Travaux de réhabilitation des réseaux sur la commune de Sauzé-Vaussais – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage :** autorisation donnée à Monsieur le président de signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de la commune de Sauzé-Vaussais à la communauté de communes, ainsi que tous les actes afférents.

b. Relevé de décisions du Président

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° lots	Attributaire/ Détail décision	Montant
DP2020ATT24	29/10/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	LES PIQUETS COUARDAIS	10 000,00 €
DP2020ATT32	20/11/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	OPHELIA BEAUTE	3 000,00 €
DP2020ATT41	20/11/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	CAMPING LE MOULIN	6 000,00 €

DP2020ATT42	20/11/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	HAND BALL CLUB DE LEZAY	5 000,00 €
DP2020ATT43	20/11/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	EI MANDIN	1 000,00 €
DP2020ATT44	20/11/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	ANAIS BEAUTE	5 000,00 €
DP2020ATT45	20/11/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	EIRL MOREAU GUILLAUME	6 000,00 €
DP2020ATT46	20/11/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	UNION REGIONALE DES FOYERS RURAUX	10 000,00 €
DP2020AG29	01/12/2020	DEFENSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES- dossier contentieux 2002781-3 du 18/11/2020 – Désignation cabinet et autorisation signature convention d'honoraires	/	Cabinet TEN FRANCE	
DP2020ATT47	04/12/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	DELPOUVE	3 000,00 €
DP2020ATT58	07/12/2020	Bail commercial dérogatoire du bâtiment relais 206 m2 Melleran à la société Mickaël BOUGEOIS	/	EIRL BOUGOIS MICKAEL	450 € HT/ mois
DP2020ATT80	04/12/2020	Attribution des aides – dispositif de soutien aux entreprises COVID 19	/	PERRET	3 000.00
DP2020AG33	03/12/2020	Attribution du marché n°2020_ENV09 relatif au conditionnement au traitement et à la reprise des déchets papiers issus de la collecte sélective de la communauté de communes Mellois en Poitou	/	SUEZ RV SUD OUEST	60 000€ HT sur 1 an
DP2020EV23	26/11/2020	Cession de la balayeuse au SIVOM de Prahecq	/	SIVOM DE PRAHECQ	1,00 €
DP2020EV24	26/11/2020	Signature d'un bon de commande pour le traitement des bois issus des déchèteries	/	ROUVREAU RECYCLAGE	20 338,00 € TTC
DP2020EV25	11/12/2020	Cession de 2 bennes ordures ménagères à l'entreprise Rouvreau Recyclage	/	ROUVREAU RECYCLAGE	1 400.00 € TTC
DP2020FI03	11/12/2020	CLECT réunion du 14/12/2020 et du 07/01/2021 – mise à disposition salle des fêtes Celles-sur-Belle	/	Commune de Celles-sur-Belle	200,00 €
DP2020TOU09	21/12/2020	Demande de subvention pour les travaux du village vacances	/	Préfecture DETR	154 0,00 €

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 14 janvier 2021

1. Point sur le Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou
2. Information sur la mise en place d'une convention cadre avec les communes (dans le cadre des prestations de services réalisées par les communes pour la gestion des services et équipements de Mellois en Poitou)
3. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
4. Mode de collecte des déchets : Règlement d'implantation
5. Formation des élus
6. Questions diverses.

Agenda des réunions

- Jeudi 28 janvier 2021 - Bureau communautaire - salle des fêtes de Celles-sur-Belle
- Jeudi 18 février 2021 - Conférence des maires - salle des fêtes de Celles-sur-Belle
- Jeudi 25 février 2021 - Conseil communautaire - Salle des fêtes de Celles sur Belle 20 h 30.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du conseil communautaire
le 29 janvier 2021

Le président

Fabrice MICHELLET



